

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.01PR concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr 150'000.- pour l'implantation
d'une piste bicycle de motocross (BMX) au lieu dit « Le Pécos » à Grandson**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission a siégé le 25 janvier 2011 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne Gander, Emilienne Wagnière, Eric Gentizon, Jean-David Chapuis, Yves Vuagniaux, Jean-Claude Tétaz (remplaçant Fanny Spichiger), Giancarlo Valceschini, Brian Oosterhoff et de la soussignée désignée premier membre, Hélène Grand.

La délégation municipale était composée de Messieurs Jean-Daniel Carrard, municipal, Pedro Camps, délégué aux sports, accompagnés de Messieurs Thierry Juillerat et Fabian Gasser, responsables de l'Association BMX Yverdon-Grandson. Nous les remercions pour leur présence et les nombreux renseignements fournis à la commission. Le nouveau club sera créé le 23 février 2011

Après une présentation détaillée du projet et de son financement, chaque commissaire s'est prononcé en faveur de la réalisation de cette piste de bicross intercommunale et s'est réjoui de l'existence cette dynamique association qui propose un sport attrayant aux jeunes de notre région. Si tout se passe comme prévu, la construction devrait commencer à la fin du mois de mai après la mise en place des infrastructures. La piste elle-même peut être construite en trois semaines et sa durée de vie devrait être de près de vingt-cinq ans.


La piste pourrait accueillir des compétitions (manches) au niveau européen si nécessaire. Le club participe aussi, à un tout autre niveau, au passeport vacances. Entre ces deux extrêmes, il y a l'utilisation par ses membres âgés actuellement de 4 à 60 ans.

Une grande partie des discussions de la commission s'est portée sur le financement et notamment sur le manque d'intérêt de certaines communes de la région qui ont été sollicitées. Dix-sept communes du district ont déjà annoncé un financement pour des sommes allant de cent à deux mille francs. Cinq autres communes ont donné leur accord de participation sans articuler de chiffre pour l'instant. Sur les 80 communes contactées, 19 n'ont pas répondu. Certains membres de la commission ont évoqué l'opportunité de relancer les communes qui ne se sont pas engagées, ce travail est du ressort de l'ADNV mais souvent il s'agit de communes éloignées géographiquement. La somme acquise s'élève pour l'instant à 12'818 francs. Renseignements pris par un commissaire après la séance, les finances de l'association sont saines et il n'y a pas lieu de s'inquiéter à ce sujet. La convention, jointe au préavis PR11.01PR, sera signée par notre Commune après l'acceptation du préavis par notre Conseil communal.

Les articles 1, 2 et 3 sont acceptés à l'unanimité des membres de la commission, l'article 4 est accepté par 7 oui, 1 non et 1 abstention après refus, par la majorité de la commission, d'un amendement.

En conclusion, votre commission approuve ce projet de collaboration intercommunale pour la création d'une piste de BMX, hors de son territoire, et vous propose d'accepter les articles proposés par la Municipalité tels que présentés à la page 5 du présent préavis.

Pour la commission, la rapportrice :

 H. Grand
Hélène Grand